

LE COLIBRI EXPRESS

Journal du Syndicat des enseignantes et enseignants du programme francophone de la C.-B.

Mot du président

Chères et chers collègues,

Janvier tire déjà à sa fin. Nous venons toutes et tous de franchir la moitié de l'année scolaire. Le temps hivernal s'est pointé dans la région métropolitaine de Vancouver, ce mois-ci. Il est important de porter une attention particulière à la température dans vos classes. En effet, selon le point 2a de l'article D.38, la température doit, en hiver, se situer entre 20°C et 24°C.

Au niveau provincial, les négociations ne sont pas toujours pas terminées. Il y aura encore des discussions à ce sujet lors de la prochaine assemblée des représentantes et représentants de la FECB qui aura lieu les vendredi 31 janvier et samedi 1e février. Afin d'avoir les derniers développements, il est important d'aller consulter le portail de la Fédération sous l'onglet "négociations". Les informations que vous retrouverez

s'adressent exclusivement aux membres de la FECB et ne sont pas à partager publiquement.

Bien que la pénurie d'enseignantes et d'enseignants se prolonge et que la composition de nombreuses classes constitue toujours des défis majeurs pour la majorité des enseignantes et enseignants, il est important de noter que depuis le début de la présente année scolaire, l'attitude de l'employeur tend encore vers la résolution de problèmes plutôt que la confrontation.

Pour terminer, j'aimerais au nom de tous les membres du Comité exécutif du SEPF vous souhaitez une bonne année 2020.

En toute solidarité,

Stéphane Bélanger



Les membres du comité exécutif vous souhaitent une belle et heureuse année 2020!

Négociations provinciales

Échange de lettres entre le président du SEPF, Stéphane Bélanger, et la présidente du conseil d'administration du CSF, Marie-Pierre Lavoie



SYNDICAT DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU PROGRAMME FRANCOPHONE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE a/s FECB – 100-550 6° Avenue Ouest, Vancouver, C.-B. V5Z 4P2 (604) 871-1865 ou 1-877-783-2243

Le 3 décembre 2019

Madame Marie-Pierre Lavoie Présidente du Conseil d'administration Conseil scolaire francophone de la C.-B. 100 - 13511 Commerce Parkway Richmond C.-B. V6V 2J8

Objet: Négociations provinciales

Madame Lavoie,

Je vous écris, au nom du comité exécutif du Syndicat des enseignantes et enseignants du programme francophone de la Colombie-Britannique, pour faire suite au commentaire que j'ai fait lors du dernier CA public du CSF du 16 novembre, sur la position du Conseil d'administration du CSF à l'égard des propos de Mme Stephanie Higginson, présidente du BC School Trustees Association (BCSTA).

Je tiens à rappeler que l'offre actuelle de BCPSEA propose une augmentation de salaire sous le niveau de l'inflation. De plus, dans son affirmation, Mme Higginson, qui dans son rôle, parlait au nom de tous les conseillères et conseillers scolaires, laissait entendre qu'elle appuyait aussi les concessions demandées aux enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique. Présentement, le salaire des enseignantes et enseignants est le deuxième plus bas au Canada, se trouvant juste devant le Québec, qui nous le rappelons, possède un coût de la vie nettement moindre. BCPSEA ne semble pas se soucier de mettre en place des moyens pour remédier aux problèmes urgents de recrutement et de rétention auxquels nous faisons face dans la province.

Dans le cas précis de l'enseignement du français comme langue première, nous vivons une pénurie d'enseignants francophones à la grandeur du Canada. Les offres inconcevables de BCPSEA n'aideront en rien à mettre fin à la orise vécue en Colombie-Britannique. Conséquemment, nous aimerions savoir si le Conseil d'administration du CSF appuie les propos de Mme Higginson.

Je vous prie d'agréer, Madame Lavoie, l'expression de mes salutations distinguées.

Stéphane Bélanger Président du SEPF



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 10 décembre 2019

M. Stéphane Bélanger
Président, Syndicat des enseignantes et des enseignants
du programme francophone de la Colombie-Britannique
a/s FECB
100-550 6° Avenue Ouest
Vancouver, C.-B. V5Z 4P2

Via courriel: sbelanger.sepf@gmail.com

Monsieur Bélanger,

Objet : Négociations provinciales

Au nom du conseil d'administration du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique (CSF), j'accuse réception de votre lettre datée du 3 décembre courant.

Compte tenu des négociations toujours en cours entre la BC Public Employers Association (BCPSEA) et la BC Teachers Federation (BCTF), le CSF, par respect pour le processus, ne peut pas prendre une position publique afin de ne pas nuire à l'intégrité du travail au niveau provincial.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Bélanger, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie-Pierre Lavoie Présidente

Articles restaurés - équipe-école

Par Maria Stinchcombe

Trois ans après notre victoire en Cour Suprême, nous aimerions attirer votre attention sur le langage restauré en lien avec l'équipe-école. De ce fait, l'équipe-école a beaucoup de responsabilités et aussi de pouvoir quant à l'inclusion des élèves ayant des besoins particuliers. Nous encourageons TOUS les membres à se référer au langage de cet article pour vous assurer que la consultation est adéquate et que les procédures sont respectées.

Article D.3 : Intégration des élèves ayant des besoins particuliers (P)

Intégration

- 1. La décision d'intégrer des élèves ayant des besoins particuliers fera, **avant son application**, l'objet de consultations entre le personnel du CSF, les enseignants et les directions d'école pouvant être concernés. Les besoins éducatifs d'un élève ayant des besoins particuliers détermineront son placement. Identification
- 2. a. Sur demande de la direction d'école, de l'enseignant ou du parent/ tuteur, l'élève sera référé à l'équipe-école.
 - b. Aux fins du présent article, les élèves ayant des besoins particuliers seront divisés dans les catégories désignées par la suite par les services de l'éducation du ministère de l'Éducation.

```
i. handicapé dépendant ;
```

- ii. déficient mental moyen ;
- iii. personne souffrant d'un handicap grave ;
- iv. handicapé physique ;
- v. personne ayant une déficience visuelle (sévère/profonde);
- vi. malentendant (sévère/profond);
- vii. autistique;
- viii. troubles sévères du comportement.
- c. L'équipe-école déterminera :
 - i. si une évaluation en milieu scolaire est nécessaire et suffisante ;
 - ii. si un renvoi aux services spécialisés du CSF est nécessaire ; et
 - iii. si le placement et les ressources sont adéquates.

L'équipe-école

- 3. a. L'équipe-école participera au processus d'intégration des élèves identifiés comme ayant des besoins particuliers. L'équipe sera composée d'un enseignant, de la direction d'école ou de la direction adjointe, du personnel professionnel de l'école ou du CSF et de tout autre personnel approprié. Il va de soi que toute personne possédant des informations pertinentes à la détermination des besoins éducatifs d'un élève peut être invitée à la réunion d'étude du dossier de l'élève.
 - b. L'équipe-école peut recommander, à la Direction générale ou à une personne la représentant, toute action qu'elle juge appropriée pour satisfaire aux besoins éducatifs de l'élève mais ne se limite pas aux recommandations suivantes :
 - i. ajustement du programme de l'élève;
 - ii. évaluation complémentaire;
 - iii. placement;
 - iv. considération de stratégies d'enseignement différentes ;
 - v. absences autorisées pour l'enseignant titulaire de classe et autre personnel de l'école suivant les besoins pour le processus continu d'évaluation et de consultation ; et
 - vi. toute autre assistance convenue avec le titulaire de classe.
 - c. L'équipe-école déterminera la durée des absences autorisées prévues du présent article.

Placement alternatif

6. a. Si la direction générale ou une personne le représentant décide qu'un placement alternatif est nécessaire, la direction d'école en sera informée immédiatement afin de prendre les mesures nécessaires.

b. Le placement alternatif de l'élève concerné devra être fait après consultation et, dans la mesure du possible, après accord entre l'enseignant, la direction d'école, le personnel professionnel auxiliaire, l'élève et son parent ou tuteur (le cas échéant) et tout autre personnel afin d'évaluer l'information sur l'éducation et les renseignements médicaux appropriés permettant d'établir ensemble un programme éducatif.

Ressources

- 7. a. Il incombe au CSF la responsabilité de s'assurer que les ressources nécessaires sont disponibles, et ce, autant que possible avant le placement.
 - b. Les besoins particuliers concernant l'usage des locaux et des installations, pouvant survenir lors des exercices de préparation en cas d'incendie ou de tremblement de terre, de même que l'installation de communications internes devront, autant que possible, être présents avant le placement.
 - c. Le temps d'aide-enseignant nécessaire sera alloué par le personnel du CSF, suivant les recommandations de l'équipe-école, pour aider dans la classe de placement de l'élève ayant des besoins particuliers.
 - d. Si un complément de temps d'aide-enseignant est nécessaire pour l'exécution des recommandations de l'équipe-école, la direction générale ou une personne la représentant informera la direction d'école des actions à prendre en considération des recommandations, dans les deux (2) semaines de leur réception.
 - e. Des personnes ayant reçu une formation spéciale seront chargées de donner les médicaments, d'exécuter les procédures médicales, et d'aider les élèves avec leurs visites aux toilettes et le changement de vêtements pour les cours d'éducation physique. Ces personnes aideront également ces élèves à participer aux activités spéciales pendant la récréation et le midi.

Libération/Perfectionnement professionnel

8. a. Comme prévu par l'équipe-école, des absences pour activités professionnelles seront autorisées pour permettre à l'enseignant d'évaluer les besoins des élèves, de recevoir une formation supplémentaire, de se réunir avec les autres membres du personnel ou les personnes ressources et d'évaluer de façon continue l'efficacité du programme.

De ce fait, l'équipe-école a donc le pouvoir de considérer et d'autoriser la libération des enseignants pour suivre des formations pertinentes afin de répondre aux besoins des élèves de leur classe. Ils ont aussi l'autorisation de demander du temps de libération pour les rencontres de tous les membres de l'équipe qui peuvent contribuer à la discussion, à la progression et à l'évaluation du programme de l'élève. Lorsque la libération du personnel est refusée pour les rencontres, l'équipe-école doit réitérer la demande de libération par écrit, fournir le raisonnement, et ce, à chaque fois que la libération est justifiée. Puisque notre langage nous donne l'autorité de demander ce temps de libération, il est très important de continuer de le faire afin de ne pas perdre le droit que notre convention collective nous donne. Nous ne sommes que deux syndicats locaux en province à avoir ce langage, nous ne voulons pas le voir disparaître!

De plus, le personnel concerné devrait être consulté AVANT l'arrivée de l'élève. Les ressources nécessaires doivent aussi être en place, autant que possible, avant le placement de l'élève.

Perfectionnement professionnel

Par Maria Stinchcombe

Vous n'êtes pas certain si votre activité sera considérée comme du perfectionnement professionnel? La section 9 de notre guide des politiques et procédures en fait l'énoncé. Voici quelques extraits importants:

9.2 Le Perfectionnement professionnel a pour objectif de soutenir la croissance professionnelle des enseignants et d'assurer une formation continue de pratiques éducatives qui favorisent l'apprentissage des élèves.

Voir section 9.5 pour voir les principes sur lesquels repose le perfectionnement professionnel

9.6 Les objectifs de perfectionnement professionnel sont les suivants: (mai 2017)

- (a) L'amélioration de la pratique professionnelle des enseignants
- (b) L'engagement des enseignants dans des tâches concrètes d'enseignement, d'évaluation, d'observation et de réflexion qui illuminent les processus d'apprentissage et de développement
- (c) L'exploration, la réflexion et l'expérimentation axées sur les participants
- (d) La collaboration, impliquant un partage des connaissances parmi les éducateurs et un accent sur les communautés de pratiques des enseignants plutôt que sur les enseignants eux mêmes
- (e) La durabilité, la continuité, par le modelage, l'accompagnement et la résolution collective de problèmes précis de pratique
- (f) Des occasions pour développer un plan de perfectionnement professionnel à partir de ses besoins et ses questions, se fixer un nombre d'objectifs et explorer la manière de les réaliser.

9.7 Les activités qui rentrent dans le cadre du perfectionnement professionnel:

- (a) participation à des conférences professionnelles, des cours universitaires, des stages d'été, des projets de recherche-action et de formation sur place
- (b) échanges avec des collègues et réflexion personnelle
- (c) activités de mentor d'un enseignant par un enseignant ayant plus d'expérience
- (d) l'accueil d'un élève-maître dans sa salle de classe
- (e) travail de groupe où une équipe ou un département échangent mutuellement des rapports de consultations et de recherche
- (f) formation de partenariats réciproques où deux enseignants acceptent de travailler ensemble sur des objectifs définis

- (g) participation à des activités d'amélioration professionnelle, séminaires et projets parrainés par l'école et le comité de perfectionnement professionnel du conseil
- (h) participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'études ; lecture et rédaction d'articles professionnels
- (i) travail avec des collègues dans un cadre de classe (observation des collègues, enseignement mutuel, stage dirigé par un mentor, servir de partenaire, etc.)
- (j) présentation d'ateliers localement, dans la région ou à travers la province

Deuxième rencontre du comité de justice sociale

Par Kathy L.-Cabana

Les membres du comité de justice sociale ont tenu leur deuxième rencontre de l'année le 26 novembre dernier. Ils ont discuté du lancement du concours des bourses de justice sociale, des conférences offertes par la FECB ainsi que du document des politiques et procédures concernant la justice sociale disponible dans la section « document » du site du SEPF.

Le but de cette rencontre était de rediscuter du lancement du concours de bourses de justice sociale et des trois conférences en justice sociale offertes par la FECB :

- Tapestry-Climate Justice à Victoria les 13 et 14 février
- Leaping into Action—Teachers Rise for Climate Justice à Surrey le 29 février
- Environment Justice for Northern BC, au nord de la C.-B. le 15 et 16 mai 2020

Pour plus d'informations à ce sujet visitez le https://bctf.ca/SocialJustice.aspx?id=15120. La prochaine rencontre du comité se tiendra à la fin du mois de janvier afin de déterminer les récipiendaires du concours de bourse de justice sociale.

Bourse locale pour la justice sociale

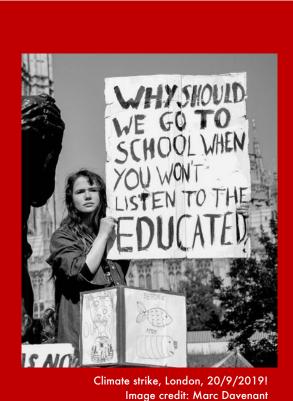
Par le comité de justice sociale

La période de soumission pour la **bourse locale pour la justice sociale** offerte par la FECB est <u>ouverte jusqu'au 10 avril à 17h</u>. L'argent donné sert à soutenir des initiatives, activités ou projets qui promeuvent un changement systémique pour la promotion de la justice sociale au sein des écoles, commissions scolaires et/ou communautés de la Colombie-Britannique.

Vous trouverez les détails et formulaires au lien suivant:

https://www.bctf.ca/uploadedFiles/Public/SocialJustice/GrantsFunds/2019-20 LocalSocialJusticeGrantsApplicationFillable.pdf

En français, la lentille sur la justice sociale: https://acd463ff-f85a-4fd4-bd40-5326d8be14ba.filesusr.com/ugd/66ad41 73d8f56276054a6b97e36667949c6eb4.pdf



Conférence sur la justice sociale : Leaping into action – Teachers Rise For Climate Justice

Par Jasmine De Serres

Le samedi 29 février 2020 se déroulera la conférence « Leaping into action » à l'école Kwantlen Park Secondary à Surrey. Cet évènement rassemblant enseignantes et enseignants, parents et étudiants de la Colombie-Britannique et des états de Washington et de l'Orégon abordera des thèmes d'actualité sur la justice sociale.

La conférence d'ouverture présentera un panel d'adolescents activistes de la région de Cascadia ayant mis en place des stratégies et des actions dans leurs communautés. À la suite de ce panel, des ateliers au choix des participants seront offerts.

Pour plus d'informations, rendez-vous à www.crossborderconference.com

Économiser avec BCTF Advantage

Par Jasmine De Serres

Connaissez-vous le programme Advantage BCTF? En représentant 43 000 membres, la Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique peut offrir, à titre d'organisation, des économies sur divers produits et services. Parmi la liste d'avantages possibles, vous pouvez profiter de prix avantageux chez Belairdirect, Telus, Dell, Staples Copy & Prints, Iris, Maple Leaf Self Storage et Park'NFly.

Pour la plupart des partenaires du programme Advantage BCTF, vous avez simplement à déclarer que vous êtes membre de la FECB afin qu'ils appliquent le rabais à votre achat. Deux moyens efficaces pour en savoir davantage :

- 1- Consultez le site officiel : https://www.bctf.ca/advantage/
- 2- Téléchargez l'application Endless Savings & More (le code de l'organisation est bctf)



Rond-Point 2020: Inscrivez-vous!

Par Jasmine De Serres

L'édition 2020 du Rond-Point approche à grand pas. La période d'inscription a lieu du 10 janvier au 1^{er} février.

Cette année, en conférence d'ouverture, vous aurez la chance d'en apprendre davantage sur les neuromythes dans le domaine de l'éducation avec le confériencier Steve Masson, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et directeur du Laboratoire de recherche en neuroéducation (LRN).





Steve Masson a fondé l'Association pour la recherche en neuroéducation (ARN), un organisme ayant pour mission le développement et la diffusion de la recherche en neuroéducation. Il est aussi responsable des cours de neuroéducation offerts par le département de didactique de l'Université du Québec à Montréal.

Pour plus d'informations, visitez le https://rondpoint.csf.bc.ca/.



Suivez-nous sur les médias sociaux!



En plus de sa page Facebook qui existe depuis plusieurs années, un groupe fermé Facebook qui ne s'adresse qu'aux membres en bonne et due forme, s'est ajouté. Le SEPF gazouille aussi!

- Groupe Facebook public: https://www.facebook.com/SEPFCB/
- Groupe Facebook fermé: https://www.facebook.com/groups/357978698395352/
- Compte Twitter: @SEPF93